

Prénom et	
Nom :	
Date de l'événement :	
Date de l'éveneme	are:

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATIONS

DES LOCAUX DES POLINSONS // FORMULE ANNIVERSAIRE 3H EN AIRE DE JEUX

• <u>Inclus</u>:

- Nombre de personnes autorisées : 16 enfants + 4 adultes au total maximum (ou 20 personnes au total, le nombre d'adultes ne pouvant excéder le nombre d'enfants).
- La mise à disposition exclusive de l'ensemble des espaces des Polinsons (165 m2 hormis le jardin) avec l'aménagement, les jeux présents et le petit consommable (non inclus : la peinture et le matériel dans les placards).
- Une table nappée pour le goûter des enfants avec de l'eau et des bonbons (en sachets ou en bol selon la demande). N'oubliez pas d'apporter le gâteau ! ☺ Si vous ne souhaitez pas vous en charger, nous pouvons en commander un pour vous (en option gâteau simple au chocolat 40€). Un petit frigidaire peut être mis à disposition, des couverts, des verres en plastique et des assiettes en carton.
- 1 enceinte bluetooth peut être mise à disposition
- Un hôte ou une hôtesse présent(e), en toute discrétion, pour veiller à la bonne tenue des espaces et servir des consommations.
- Le ménage à la fin. Les espaces doivent être laissés en ordre.

Nb : pas de décoration spécifique anniversaire avec cette formule

En option : un animateur pendant 2h à partir de 180€ (prévoir 2 animateurs au-delà de 10 enfants) sous réserve de disponibilité. Merci de nous préciser vos attentes, l'âge et le sexe des enfants.

Interdictions:

<u>Il est interdit</u> de manger et de garder ses chaussures dans les espaces de jeux (le village, l'atelier des artistes, la forêt et dans l'espace de transvasement), d'utiliser des clous, punaises ou adhésives forts sur les murs, d'accrocher une pinata ou autre au plafond, d'utiliser des confettis, canons à fil et serpentins à l'intérieur et à l'extérieur (cour et terrasse) de nos locaux, de fumer en intérieur et sur la terrasse, de prévoir de la restauration chaude.

• Durée de la manifestation :

La durée de la manifestation sera conforme aux horaires convenus au moment de la réservation avec la possibilité d'arriver 10 min avant l'horaire prévu. La prise de possession et la libération de l'espace loué devront intervenir dans le créneau horaire convenu. Merci d'anticiper le temps de préparation et de rangement dans les horaires communiqués à vos invités. Pour tout dépassement d'horaires non prévu, un supplément sera facturé. Ces dépassements ne sont accordés qu'en fonction des disponibilités. Dès 15 min de dépassement, la demi-heure supplémentaire est considérée comme due et sera facturée 80€.

• Réservation et règlement :

La réservation sera considérée comme ferme et définitive par retour du devis signé et revêtu de la mention « Bon pour accord », ainsi que la réception d'un acompte de 100% du montant de location de la salle (non remboursable), d'un chèque de caution de 300€ et d'un certificat d'assurance de responsabilité civile.

• Annulation:

Pour les anniversaires et événements privés :

Modification ou report de la réservation (sous réserve de disponibilité) sans frais jusqu'à 1 mois avant la prestation. Au-delà votre demande sera étudiée.

En cas d'annulation totale, la retenue sur le montant total attendu est de 25% à plus d'1 mois, 50% à moins d'1 mois, 100% à moins de 7 jours.

En cas d'annulation des prestations alimentaires et quelle qu'en soit la cause, Les Polinsons conserveront l'intégralité des sommes perçues.



En cas d'annulation pour cause de confinement sanitaire ou autre cause de force majeure, un report sera proposé à une date ultérieure.

• Restitution de la salle

La salle mise à la disposition devra être restituée dans un état correct d'utilisation. Une fois l'anniversaire terminé, tout le matériel doit être rangé et remis à sa place (tel que trouvé à l'arrivée), les décorations doivent être récupérées (ballons, guirlandes, etc).

En cas de salissures disproportionnées, les Polinsons se réservent le droit de facturer les frais de nettoyage (forfait minimum 50€). En cas de dégradations commises par le client sur les locaux, les équipements voire les parties communes d'accès aux locaux, un dédommagement sera demandé pour les réparations.

• Mesures sanitaires liées au Covid

En tant qu'organisateur d'événement, vous devez vous assurer que toutes les personnes présentes respectent les mesures sanitaires officielles en vigueur au moment de l'événement.

• Acceptation des conditions de vente.

Cette acceptation est liée à la signature du devis.

Nom ://	Date de la réception :	
Téléphone :	Bon pour accord et signature	